



PAC PORTER A CONNAISSANCE

PLAN LOCAL D'URBANISME

La dégradation de la biodiversité bouleverse notre perception de la nature qui nous apparaît désormais à la fois menacée et menaçante. Car altérée par l'espèce humaine, pourra-t-elle encore longtemps lui assurer les conditions de la survie ?

C'est bien toute la contradiction de nos sociétés modernes, fondées sur le projet de maîtriser par la technique les puissances de la nature, d'avoir causé l'érosion de la biodiversité sous l'effet d'une libre exploitation de ressources et milieux crus, à tort, domestiqués.

Rester moderne, c'est-à-dire demeurer attaché à la recherche individuelle et collective du plus grand progrès humain possible, exige aujourd'hui un effort accru de la raison tourné vers la compréhension des interactions de l'homme et de son milieu.

C'est là tout le sens du développement durable dont la stratégie nationale pour la biodiversité arrêtée en 2004 constitue l'un des piliers. Celle-ci prévoit à l'horizon 2010 de stopper la perte de biodiversité, l'urbanisme formant l'un des 7 plans d'action retenus pour atteindre cet objectif.

ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS, Natura 2000, autant de sigles bien connus des auteurs de plans locaux d'urbanisme (PLU), mais qui à eux seuls ne suffisent pas à assurer une prise en compte complète de la biodiversité.

En effet, pour les services de l'Etat, il s'agit désormais d'aller au-delà d'une approche en terme de mesures isolées, l'urgence étant de mieux assurer le fonctionnement en réseau des différents espaces naturels propices au développement de la faune et de la flore.

Aussi, les auteurs de PLU doivent-ils être convaincus que des terrains à priori ordinaires, notamment en raison de leur insertion dans des espaces déjà urbanisés, peuvent présenter un intérêt majeur, comme ceux abritant un réseau de haies, des zones humides ou servant à la continuité d'un biocorridor.

La présente fiche fait la synthèse des **zonages du patrimoine naturel et paysager** situés à 10 Km de la commune de Hermes.

Les communes concernées sont les suivantes : ABBECOURT, AGNETZ, AIRION, ALLONNE, ANDEVILLE, ANGY, ANSACQ, ANSERVILLE, AUTEUIL, AVRECHY, BAILLEUL-SUR-THERAIN, BALAGNY-SUR-THERAIN, BEAUVAIS, BERTHECOURT, BRESLES, BREUIL-LE-VERT, BULLES, BURY, CAMBRONNE-LES-CLERMONT, CAUVIGNY, CIRES-LES-MELLO, CLERMONT, CORBEIL-CERF, COUDRAY-SUR-THELLE (LE), DELUGE (LE), DIEUDONNE, ERQUIS, ESCHES, ESSUILES, ETOUY, FAY-SAINT-QUENTIN (LE), FITZ-JAMES, FOULANGUES, FOUQUEROLLES, FOURNIVAL, FROCOURT, HAUDIVILLERS, HEILLES, HERMES, HODENC-L'EVEQUE, HONDAINVILLE, LABOISSIERE-EN-THELLE, LACHAPPELLE-SAINT-PIERRE, LAVERSINES, LITZ, MELLO, MERU, MONTREUIL-SUR-THERAIN, MORTEFONTAINE-EN-THELLE, MOUCHY-LE-CHATEL, MOUY, NEUILLY-EN-THELLE, NEUILLY-SOUS-CLERMONT, NEUVILLE-D'AUMONT (LA), NEUVILLE-EN-HEZ (LA), NIVILLERS, NOAILLES, NOVILLERS, PONCHON, REMERANGLES, ROCHY-CONDE, ROUSSELOY, RUE-SAINT-PIERRE (LA), SAINT-FELIX, SAINT-SULPICE, SAINTE-GENEVIEVE, SILLY-TILLARD, THERDONNE, THURY-SOUS-CLERMONT, ULLY-SAINT-GEORGES, VELENNES, VILLERS-SAINT-SEPULCRE, WARLUIS.

Attention, pour accéder aux cartes et fiches descriptives des zonages concernés, vous devez consulter le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/patnat/index.php?recup_num_dep=60&submit=Valider

Ce site propose également [une notice pour effectuer un diagnostic faune-flore](#) pour tout projet (étude d'impact, diagnostic PLU, etc.).

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Znieff de type 1

- * - [BOCAGE BRAYON DE BERNEUIL-EN-BRAY](#)
- * - [BOIS D'ESCHES ET DE LA GALLÉE](#)
- * - [BOIS DE LA FRÊTE A FITZ-JAMES](#)
- * - [BOIS SAINT-MICHEL ET DE MELLO](#)
- * - [BUTTE DU QUESNOY](#)
- * - [COTEAU DES CARRIÈRES DE BONGENOULT À ALLONNE](#)
- * - [COTEAUX DE MÉRARD ET DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT](#)
- * - [ÉTANGS ET MILIEUX ALLUVIAUX DU THÉRAIN À SAINT-FÉLIX](#)
- * - [FORÊT DOMANIALE DE HEZ-FROIDMONT ET BOIS PERIPHERIQUES](#)
- * - [FORÊT DOMANIALE DU PARC SAINT-QUENTIN](#)

- * - [LARRIS DU CUL DE LAMPE](#)
- * - [LARRIS ET BOIS DE MONT](#)
- * - [LES LARRIS ET LE BOIS COMMUN](#)
- * - [MARAIS TOURBEUX DE BRESLES](#)
- * - [MARAIS TOURBEUX DE LA VALLÉE DE LA BRÈCHE DE SÉNÉCOURT À UNY](#)
- * - [MONTAGNE ET MARAIS DE MERLEMONT, BOIS DE HEZ-PONCHON](#)
- * - [PELOUSE DU MONT AUX LIÈVRES À BEAUVAIS](#)
- * - [PELOUSES ET BOIS DE LA CUESTA SUD DU PAYS DE BRAY](#)
- * - [PELOUSES ET BOIS DU MONT CÉSAR A BAILLEUL-SUR-THERAIN](#)
- * - [PRAIRIES HUMIDES DES HALGREUX À HONDAINVILLE](#)
- * - [RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE THELLE](#)
- * - [RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PLATEAU PICARD ENTRE BEAUVAIS ET COMPIÈGNE: LAVERSINES, ARONDE ET BRÈCHE.](#)
- * - [VALLÉES SECHES DE MONTCHAVERT](#)

Znieff de type 2 :

- * - [PAYS DE BRAY](#)

Continuités écologiques

- | | |
|---------------------------------------|---|
| * - corridor n° 60002 | * - corridor n° 60559 |
| * - corridor n° 60007 | * - corridor n° 60165 |
| * - corridor n° 60009 | * - corridor n° 60196 |
| * - corridor n° 60015 | * - corridor n° 60366 |
| * - corridor n° 60016 | * - corridor n° 60393 |
| * - corridor n° 60018 | * - corridor n° 60426 |
| * - corridor n° 60030 | * - corridor n° 60433 |
| * - corridor n° 60041 | * - corridor n° 60437 |
| * - corridor n° 60044 | * - corridor n° 60439 |
| * - corridor n° 60057 | * - corridor n° 60451 |
| * - corridor n° 60065 | * - corridor n° 60462 |
| * - corridor n° 60103 | * - corridor n° 60469 |
| * - corridor n° 60107 | * - corridor n° 60504 |
| * - corridor n° 60115 | * - corridor n° 60542 |
| * - corridor n° 60116 | * - corridor n° 60551 |
| * - corridor n° 60120 | * - corridor n° 60575 |
| * - corridor n° 60135 | * - corridor n° 60574 |
| * - corridor n° 60155 | * - corridor n° 60598 |
| * - corridor n° 60157 | * - corridor n° 60620 |
| * - corridor n° 60197 | * - corridor n° 60628 |
| * - corridor n° 60218 | * - corridor n° 60638 |
| * - corridor n° 60222 | * - corridor n° 60651 |
| * - corridor n° 60225 | * - corridor n° 60685 |
| * - corridor n° 60249 | * - corridor n° 60700 |
| * - corridor n° 60252 | |
| * - corridor n° 60264 | * - corridor faune n°4 |
| * - corridor n° 60307 | * - corridor faune n°5 |
| * - corridor n° 60313 | * - corridor faune n°6 |
| * - corridor n° 60316 | * - corridor faune n°7 |
| * - corridor n° 60317 | * - corridor faune n°8 |
| * - corridor n° 60330 | * - corridor faune n°9 |
| * - corridor n° 60334 | * - corridor faune n°10 |
| * - corridor n° 60453 | |
| * - corridor n° 60454 | |

Avertissement : les corridors mentionnés ci-dessus sont potentiels. Leur fonctionnalité est donc à répréciser. D'autres types de corridors peuvent exister sur cette commune et sont donc à rechercher. Outre cet inventaire, il peut aussi exister sur cette commune des biocorridors concernant la grande faune (cf rubrique suivante).

NATURA 2000

Sites d'Importance Communautaire (SIC : futures ZSC - Directive Habitats)

- * - [Cuesta du Bray](#) - Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est validée par le comité de pilotage le 14/12/05. - Arrêté ministériel non signé à ce jour
- * - [Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César](#) - Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est en cours. - Arrêté ministériel non signé à ce jour
- * - [Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval \(Beauvaisis\)](#) - Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est en cours. - Arrêté ministériel non signé à ce jour.

Un site internet dédié aux sites Natura 2000 en Picardie peut être visité à partir du lien suivant : <http://www.natura2000-picardie.fr/>

Concernant le site Natura 2000, j'attire votre attention sur le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Site Classé

- * - [Gisement fossilifère de Bracheux - carte de localisation du site](#)
- * - [Le févier d'amérique et le noyer noir d'amérique - carte de localisation du site](#)
- * - [Place de l'Hôtel de Ville - carte de localisation du site](#)
- * - [Promenade du Châtelier - carte de localisation du site](#)

A noter que les communes mentionnées ci-dessus ne comptent aucune Zone de Protection Spéciale (ZPS- Directive Oiseaux) Natura 2000, aucun Site Inscrit, aucune réserve naturelle nationale ou régionale et aucun Parc Naturel Régional. De même, elles ne sont pas concernées par un arrêté de protection de biotope.

Carte Talweg

